

Délibération n° 2025-05-20

Objet : Convention de partenariat entre le CCAS et l'Union Sportive Léo Lagrange

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Monsieur Antoine PEI.CE, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Virginie DEMARS, Monsieur Mamadou DISSA, Monsieur Frédéric GEAL, Madame Laure GUYONVARH, Madame Marie- Gabrielle LEGEAY, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Agathe FORT.

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Madame Muriel BETEND donne pouvoir à Monsieur Mamadou DISSA

Monsieur Jean-Joseph PARRIAT donne pouvoir à Madame Laure GUYONVARH.

Excusé-e-s :

Monsieur Nicolas BOILLOUX, Madame Sophie HINSCHBERGER, Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Madame Cristina MARTINEAU.

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Villeurbanne, en collaboration avec son Centre Communal d'Action Sociale, porte une démarche intitulée « En forme à Villeurbanne » visant à créer un environnement favorable à la pratique d'une activité physique pour tous les villeurbannais, en accordant une attention particulière aux plus vulnérables et éloignées de l'activité physique. Dans le cadre de cette démarche, le dispositif « En forme à tout âge » a pour objectif de promouvoir l'activité physique à des fins de santé auprès des personnes âgées vivant dans les résidences autonomie et EHPAD du CCAS ainsi que les personnes âgées isolées vivant à domicile.

L'Union Régionale Sportive Léo Lagrange AURA, membre de la fédération Léo Lagrange et organe déconcentré de l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange organise des actions vers les publics séniors les plus vulnérables, isolés et éloignés de la pratique physique dans le cadre de son projet sportif fédéral. Le programme Deuxième Souffle, visant à prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées s'est doté de l'outil Médimoov, serious game créé par la société NaturalPad, afin de proposer une approche novatrice, individuelle et personnalisée. Cet outil est expérimenté à la résidence Château Gaillard en collaboration avec le CCAS et la ville de Villeurbanne.

Afin d'encadrer les modalités de fonctionnement de l'expérimentation du partenaire au sein d'une résidence autonomie du CCAS de Villeurbanne, une convention de partenariat est rédigée.

Dans ce cadre, le partenaire s'engage à effectuer un cycle d'interventions visant, par l'utilisation d'un jeu vidéo ludique, à préserver la mobilité et à prévenir la perte d'autonomie des résidents de la résidence autonomie Château Gaillard.

Le CCAS s'engage quant à lui à accompagner le partenaire en lui proposant un lieu d'intervention et en orientant les résidents intéressés et qui en ont le plus besoin. Aucun financement n'est attendu du CCAS.

Je vous remercie mesdames, messieurs, d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat présentée en annexe et tout document s'y afférant,

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 21 mai 2025
Le Président
Cédric Van Styvendael

